

# **AVIS DE COURSE**

## **INTER LIGUE OPTIMIST**

**Samedi 2 et dimanche 3 Octobre 2021**

### **LIGUE ILCA et IND**

**dimanche 3 Octobre 2021**

**Organisées par l'ASPTT LA ROCHELLE**  
**Esplanade Saint Jean d'Acre**  
**Grade : 5 A**

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

**Préambule :** En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis. Les moyens digitaux, WhatsApp de l'épreuve seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

### **1. RÉGLES :**

---

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Les règles concernant la crise sanitaire précisées en annexe

### **2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

---

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Publiées selon la prescription fédérale.
- Disponibles en version électronique, au plus tard le premier jour de course, à l'adresse suivante : <https://asptt-voile-larochelle.fr>

### **3. COMMUNICATION**

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://asptt-voile-larochelle.fr>

3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS :

---

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », le Comité d'Organisation pourra annuler l'épreuve.

4.1 La régata est ouverte à :

- Tous les bateaux conformes aux règles de jauge de la classe Optimist.
- Tous les coureurs de **niveau 3 fédéral avéré**, nés à partir de 2007 pour l'inter ligue
- Aux coureurs D2 de Nouvelle Aquitaine, nés à partir de 2007 **Uniquement le samedi**
- Aux coureurs ILCA et IND de Nouvelle Aquitaine le dimanche

4.2 Catégories :

Minimes / Cadets : coureurs nés en, 2010,2009, 2008 et 2007.

Benjamins : coureurs nés à partir de 2011

4.3 Documents exigibles à l'inscription

4.3.1 Les concurrents doivent posséder, au moment de leur inscription :

- La licence 2021 de type "Compétition".
- Une autorisation parentale

4.3.2. En plus pour les coureurs du **groupe inter ligue** :

- L'attestation 2021 d'adhésion à la classe Optimist, **présentant le N° de voile identique à celui déclaré sur l'épreuve**, qui atteste du dépôt et du contrôle, sur le site de la classe, des documents suivants :
  - L'autorisation parentale 2021 (modèle sur le site de la classe: <https://www.promotion-optimist.fr/wp-content/uploads/2020/12/2021-autorisation-parentale-classe.pdf>)
  - Les pages 1 et 2 du livret IODA **correspondant au bateau déclaré sur l'épreuve** (concordance entre coureur et propriétaire du bateau).

4.4 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site : <https://asptt-voile-larochelle.fr>

4.5 Les inscriptions seront closes le 30 septembre 2021 minuit. Pas d'inscription sur place

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

#### 5. DROITS À PAYER :

---

5.1 Les droits requis sont les suivants :

- **Pour les optimist inter ligue**
  - Tarif réduit **de 25 €** jusqu'au 23 septembre 2021 minuit.
  - Tarif majoré à 30€ du 24 septembre au 30 septembre 2021 minuit
  - Passée cette date, la possibilité d'inscriptions sera à la discrétion du club, sous réserve que le dossier soit complet, et au tarif majoré de 30 €
- **Pour les ILCA, IND et Optimist D2**
  - Tarif réduit **de 10 €** jusqu'au 23 septembre 2021 minuit.
  - Tarif majoré à 14€ du 24 septembre au 30 septembre 2021 minuit
  - Passée cette date, la possibilité d'inscriptions sera à la discrétion du club, sous réserve que le dossier soit complet, et au tarif majoré de 14 €

5.3 Conditions de remboursement :

5.3.1 En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

5.3.2 En cas d'annulation en raison de la Crise Sanitaire, les frais d'inscriptions engagés seront remboursés en intégralité

5.4 Moyens de paiement : ..... Sur le site ASPTT

## 6. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE [DP] :

---

## 7. SERIE QUALIFICATIVE

---

7.1 S'il y a plus de 80 coureurs dans une catégorie, la régata pourra se dérouler en groupes

7.2 Cette répartition du premier jour se fera sur la base du classement national publié 48h avant le premier jour de l'épreuve.

## 8. PROGRAMME :

---

8.1 Confirmation des inscriptions **par les accompagnateurs référents** :

Samedi 2 octobre 2021 de 09H00 à 11h30 pour les optimist

Dimanche 3 octobre de 09h 00 à 10h30 pour Ilca et IND

8.2 Briefing entraîneurs/accompagnateurs :

le samedi 2 octobre 2021 à : 11h30 devant le club

le dimanche 3 octobre à : 10h30 devant le club

8.3 Jours de Courses, date et heure du 1er signal d'avertissement :

	Heure du 1er signal d'avertissement
Samedi 2 octobre	13h30 courses à suivre
Dimanche 3 octobre	12h30 courses à suivre

8.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

Palmarès et cérémonie de clôture, dès que possible après les courses du 3 octobre 2021.

## 9. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT :

---

9.1 Avant la clôture des inscriptions, chaque coureur **du groupe inter ligue** devra compléter le formulaire de jauge. Une fois enregistré, le formulaire pourra être modifié jusqu'à la confirmation d'inscription

- **Le formulaire de jauge**

- Les Minimes :

- [http://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeT4uUD20Tlx7esjH6niDI6pBUNx2d71PdSx8zENyX9RGfIKQ/viewform?usp=pp\\_url](http://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeT4uUD20Tlx7esjH6niDI6pBUNx2d71PdSx8zENyX9RGfIKQ/viewform?usp=pp_url)

- Les Benjamins :

- [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfkywtMfEJikQnl6gvT\\_kw1d\\_nasPDt\\_dg7dKGIJmMijLrJQ/viewform?usp=pp\\_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfkywtMfEJikQnl6gvT_kw1d_nasPDt_dg7dKGIJmMijLrJQ/viewform?usp=pp_url)

9.2 Des contrôles de jauges pourront être organisés pendant toute la durée de la compétition.

## 11. LIEUX :

---

La zone de course est située dans la baie de La Rochelle (voir carte marine en annexe).

## 12. LES PARCOURS :

---

Les parcours à effectuer sont de type trapèze IODA avec porte pour les optimist et trapèze pour les IND et ILCA.

### 13. SYSTEME DE PÉNALITÉ :

---

La RCV 44.1 est modifiée, de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### 14. CLASSEMENT :

---

14.1 Deux courses sont nécessaires pour que l'épreuve soit validée.

14.2

- a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score

### 15. ACCOMPAGNATEURS : [DP]

---

15.1 Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent obligatoirement se préinscrire à l'URL suivante :

<https://asptt-voile-larochelle.fr>

15.2 Les entraîneurs rempliront, au plus tard à la confirmation d'inscription, **le formulaire présentant la liste des coureurs qu'ils encadrent sur l'eau, pendant l'épreuve.**

15.3 Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront amarrés gratuitement au ponton réservé par l'organisation dans le port .....

15.4 Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'organisateur.

---

### 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

### 17 PLACE AU PORT

[DP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

### 18 PROTECTION DES DONNÉES

#### 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la classe optimist, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

#### 18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice et la classe OPTIMIST à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération

**19** **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**20** **PRIX**

Les prix seront distribués comme suit :

- Aux 3 premiers du classement scratch et aux 3 premières filles, en Minimes et en Benjamins (si elles ne sont pas déjà récompensées).
- Au premier garçon et à la première fille minimes 1ère année (nés en 2010) s'ils ne sont pas déjà récompensés.
- Au premier garçon et à la première fille benjamins 1ère année (nés en 2012) s'ils ne sont pas déjà récompensés.
- Aux 3 premiers du classement scratch et aux 3 premières filles, en ILCA 6 et en ILCA 4 (si elles ne sont pas déjà récompensées)
- Aux 3 premiers du classement IND ( si au moins 10 bateaux)

**21** **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

---

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
ASPTT Voile La Rochelle [asptt.larochelle.basenautique@wanadoo.fr](mailto:asptt.larochelle.basenautique@wanadoo.fr) Tel : 05 46 34 18 87  
Nicole BITARD : 06 73 41 57 67

## ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE

### **Préambule :**

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux [**Nom + Lien internet du support utilisé**] seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

### **1- Gestes barrières (DP):**

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto-questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :  
[https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire\\_Auto-Evaluation.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf)
- Tous les participants au [**nom de la compétition**] : organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes devront respecter les jauges définies par les pouvoirs publics. Quand cela est possible, tout regroupement de personnes doit être évité lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.
- Le masque doit être porté à tout moment. Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres, les coureurs et les accompagnateurs (entraîneurs,...) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans [**nom de la compétition**] n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de l'événement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

### **2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :**

#### **a- Référent COVID :**

Le référent COVID sera [...] (**nommé par le responsable de l'AO – Préciser le nom et le contact de la personne (Email et téléphone)**).

#### **b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :**

- La cellule COVID sera composée du / de :
  - Représentant de l'AO [**préciser le nom de la personne**],
  - Président du Comité de Course,
  - Président du Jury ou Chief Umpire,
  - Référent COVID,
  - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
- Fonctionnement :

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » :  
<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreprotocolesanitaire.pdf>

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

### **3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :**

En s'inscrivant à [**Nom de la compétition**] tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.

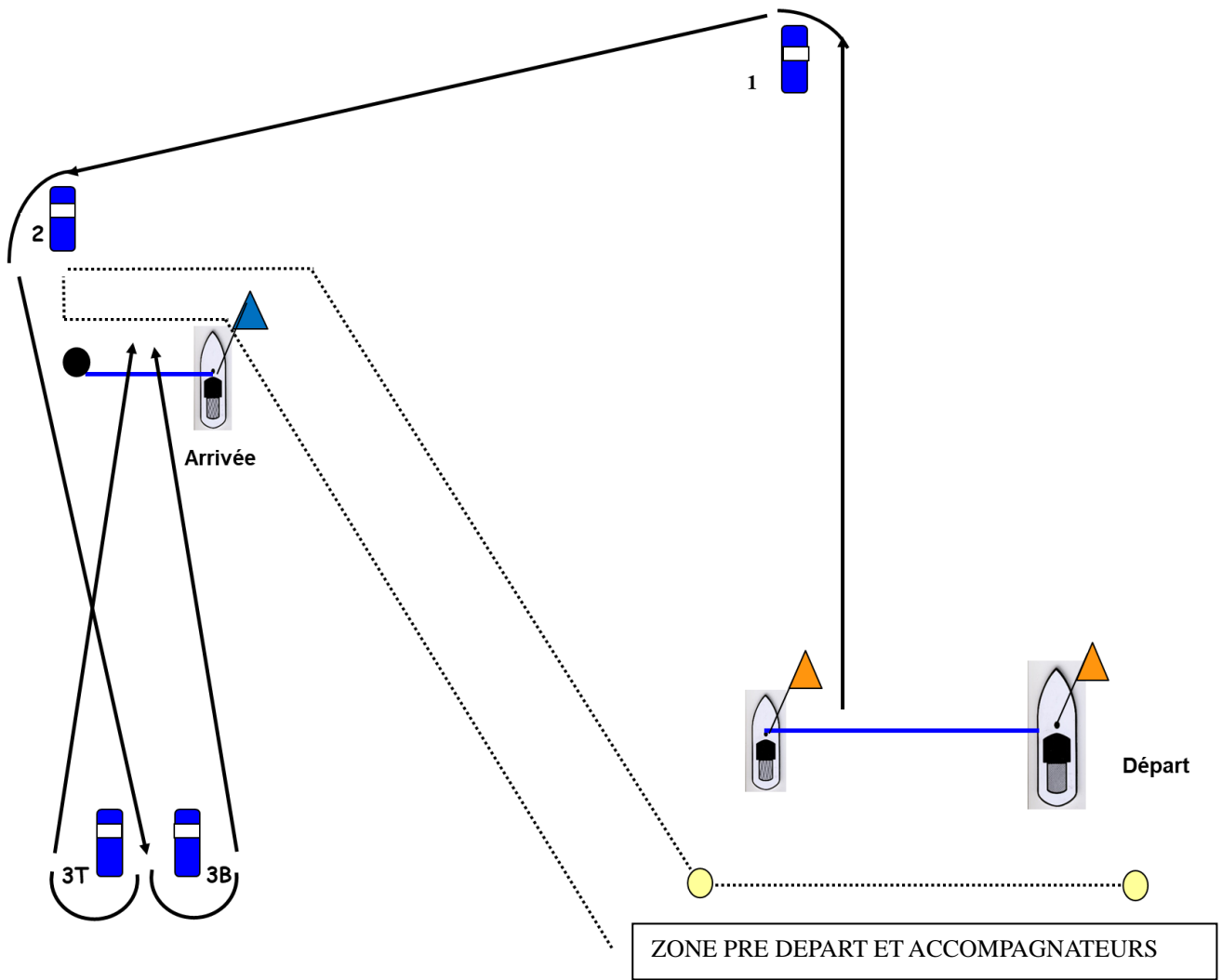
### **4. Cas suspect de COVID 19 :**

« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 ».

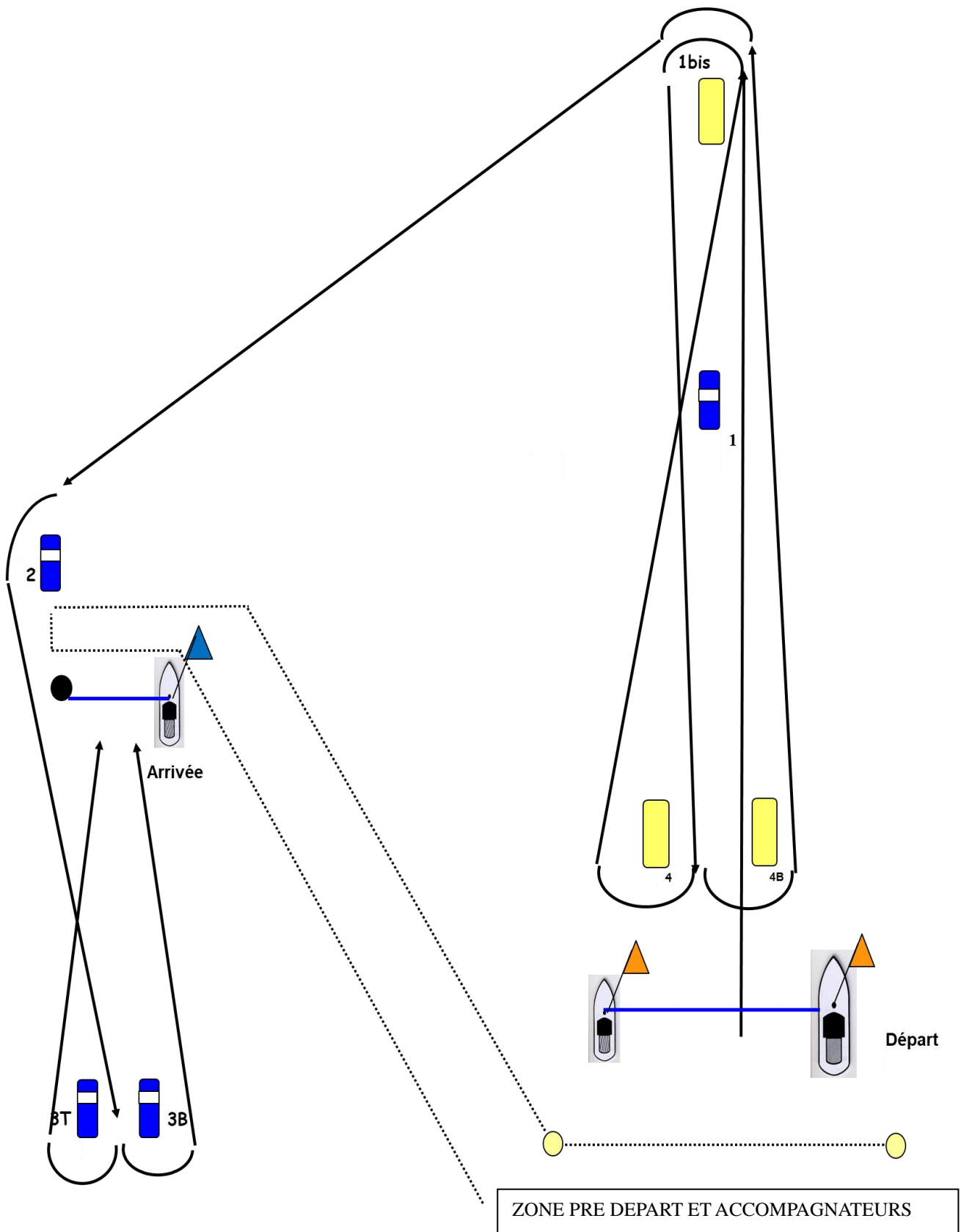
### **5. Pesée des équipages : *[pour les compétitions qui accueillent des classes concernées par ce type de protocole]***

Article « Inscriptions » de l'avis de course, préciser :

« Pour toutes les classes / séries pour lesquelles le poids de l'équipage doit être respecté, il n'y aura pas de pesée systématique lors des confirmations d'inscriptions. Des pesées aléatoires pourront être organisées avant et ou pendant la compétition, selon les modalités qui seront précisées dans les instructions de course. »







## ANNEXE « ZONES DE COURSE »

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course

